



Salariés changeant de CSE au 1er juillet

La CFTC vous informe !

200 salariés du groupe, en majorité Grenoblois, ont reçu un courrier de la direction des ressources humaines France pour les informer d'un changement de rattachement au **1er juillet 2025**.

Les organisations syndicales ont été informées (information CFTC dans l'essentiel de juin) par la direction de ce transfert dont l'objectif principal est la mise à jour des listes en vue des élections professionnelles de 2025. La liste des salariés concernés n'a, quant à elle, pas été communiquée.

Les managers ont visiblement été oubliés dans la boucle et n'ont pas pu relayer les informations.

Quelles sont les conséquences de ce nouveau rattachement ?

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle :

Pas de changement du lieu de travail.

Il s'agit d'un rattachement purement administratif qui aurait dû être appliqué depuis plusieurs années.

Impact sur les œuvres sociales pour les salariés transférés de Grenoble à ACS/RP :

Les règles de subventions sont différentes et les plafonds sont différents d'un CSE à l'autre.

- **Les salariés transférés** bénéficieront de la **totalité de la subvention ACS/RP 2025** (non proratisée), à savoir 1200€ pour le salarié Schneider plus 100€ par ayant droit, quelle que soit ce qui avait été consommé sur le CSE de GRENOBLE (les deux CSE étant indépendants).
- **Les principales différences :** La somme remboursée est identique quelle que soit le niveau de rémunération. Seul, le taux de remboursement évolue en fonction du quotient familial.
- **Modalité de remboursement pour les congés à venir**
Séjour terminé **avant le 31 juillet** => Le remboursement devra être adressé au CSE de Grenoble.
Séjour terminé **après le 1er août** => Le remboursement devra être adressé au CSE ACS/RP (**attention** le délai pour déposer le dossier est de 1 mois maximum après la date du retour)

Pour plus d'information, contactez les élus CFTC du CSE de ACS / RP ils sauront vous accompagner.

Véronique TOUTAIN—Cidalia RECHARD—Xavier MERLINI—Jean NICKMILDER—Pierre HAAS
Gilles BOURGEOIS—Catherine GATEAUD-PELTIER—Dominique LECAMUS—
Francis DELPLACE—Patrick LE BOT—Florent GOY— Stéphanie BERNARD

**Vous aurez l'occasion de voter pour eux entre
le 21 et le 27 novembre 2025**

Vos représentants CFTC :

[Sylvie RESTANI](#) [Xavier MERLINI](#)
[François SOENEN](#) [Ludovic LAMBERT](#)

www.cftc-schneider.com

